

COMMUNIQUÉ – REHAUSSEMENT SALARIAL

Bonjour chère, cher collègue,

Au cours du mois de janvier, le comité stratégique de l'Association a cogité sur son plan d'action dans le dossier du rehaussement salarial. Notre stratégie s'appuie sur une analyse du champ économique au sein duquel nous œuvrons, analyse que nous avons commandée à un professionnel du domaine.

La stratégie que nous suggèrent nos conseillers et qui nous apparaît la plus rentable est celle de négocier avec notre employeur, le Gouvernement du Québec, une clause particulière pour les psychologues. Cette clause se justifie par la plus value qu'apporte notre profession, une plus value confirmée par le récent projet de Loi 21 et par le niveau de formation doctorale devenu obligatoire pour exercer à titre de psychologue.

Afin d'appuyer nos revendications pour une telle clause, deux arguments centraux seront constamment rappelés:

- 1) Les économies que notre profession fait réaliser au chapitre des coûts de santé publique, plus spécifiquement en santé mentale;
- 2) La difficulté d'accès aux services liée à la difficulté croissante à embaucher des psychologues dans le secteur parapublic (santé et éducation).

Pendant les prochains mois vous serez donc sollicités, afin de contribuer à plusieurs des étapes de notre plan d'action.

Lettre au ministre de la Santé et de l'Éducation

Nous sommes à finaliser la rédaction d'une lettre type à envoyer au ministre de la Santé et des Services sociaux, de même qu'au ministre de l'Éducation, selon votre allégeance. Nous vous la fournirons d'ici quelques jours. Vous serez invité(e) à leur faire parvenir cette lettre, de même qu'au député de votre région.

Accès aux services dans les diverses régions

Nous comptons également faire pression auprès de la population des diverses régions en démontrant les difficultés d'accès aux services des psychologues dans le système de santé comme dans le système scolaire, particulièrement au niveau élémentaire. Votre contribution sera requise dans les diverses régions pour nous permettre de faire le point sur l'état de l'accès aux services. Un sondage vous sera acheminé bientôt à cet effet.

Plus value non rémunérée

Suite aux récentes conclusions de la Commission de l'Équité salariale, une évidence s'impose : pour plusieurs sous-facteurs d'évaluation de notre profession, nous sommes cotés en deçà du niveau de responsabilité ou du niveau de compétence où nous œuvrons. Nous avons comme projet de documenter et illustrer l'écart de cotation et ainsi démontrer la partie de « bénévolat » que nous offrons à notre employeur. Nous sommes à examiner les façons d'illustrer et de mesurer ces écarts. Vos idées sont toujours les bienvenues.

Nous aurions besoin de deux ou trois membres pouvant se libérer une demi-journée à Montréal pour travailler sur le calcul des sous-facteurs. Si vous voulez participer à cette réflexion mais ne pouvez vous déplacer, communiquez avec nous et nous vous ferons parvenir nos documents de travail et nous pourrions discuter de l'angle de réflexion proposée. Pour nous rejoindre à ce sujet : pascaledoucet@yahoo.ca

Les économies que notre profession fait réaliser à l'État

Ce sera le travail spécialisé d'un économiste qui nous fournira les données permettant d'illustrer ces gains monétaires important pour le gouvernement et la société. Ce qui facilitera par la suite, nous l'espérons, l'octroi d'une rémunération appropriée à la compétence des psychologues et à la rentabilité de leur travail. Des vignettes de cas pourront illustrer les gains financiers lorsqu'un client ou un patient reçoit les services d'un psychologue.

À venir bientôt :

- lettre-type que vous pourrez faire parvenir à différents acteurs afin de revendiquer un salaire juste;
- les justifications de notre économiste concernant les arguments à favoriser dans ce dossier;
- un sondage sur l'évolution de votre pratique et vos observations sur les difficultés à recruter des psychologues dans votre milieu.

La question du salaire préoccupe à juste titre les psychologues et l'APQ, active dans ce dossier depuis 2006, prévoit s'y consacrer de façon intensive en 2010. Nous allons vous solliciter régulièrement au cours des prochains mois et recherchons votre participation à la hauteur de votre disponibilité.

Nous avons également pris connaissance des travaux effectués par le comité des conditions salariales. Nous nous réjouissons que des énergies soient investies dans le dossier du rehaussement salarial par d'autres groupes de psychologues. La diversité des points de vue et des lieux de mobilisation au sein de la profession saura sans aucun doute convaincre les décideurs publics de la grogne majeure qui sévit au sein de notre profession.

Au plaisir de travailler ensemble

Charles Roy

Pascale Doucet

Comité du rehaussement salarial de l'APQ